



Commune de
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-SAONE
PLAN LOCAL D'URBANISME



3.1. Plan de zonage
Plan général
1/5000e

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

PLU approuvé le : 24 octobre 2014	MS n°1 approuvée le : 05 décembre 2022
<p>Le Maire:</p> <p>Le Maire:</p>	



Bureau
Natura
Environnement
Urbanisme

Légende

- Zones du PLU :**
- U - Zone urbaine (desservie en assainissement collectif)
 - AU - Zone à urbaniser, ouverte à l'urbanisation
 - A - Zone agricole
 - Ah - Secteur de taille et capacités d'accueil limitées en zone agricole
 - An - Secteur de protection des continuités écologiques
 - N - Zone naturelle à protéger
 - Ni - Zone naturelle inondable
 - Na - Emprises du domaine public autoroutier
 - Nc - Abords du Canal du Rhône au Rhin
 - Ncl - Emprises du canal et de ses abords directs inondable
 - Nh - Secteur de taille et capacités d'accueil limitées en zone naturelle
 - Nni - Secteur de taille et capacités d'accueil limitées en zone naturelle inondable
 - Nl - Terrains communaux à usage de loisirs
 - Ns - Bassins de décantation et emprises Solvay (Etang d'Allion)
- Prescriptions particulières :**
- Pat - Élément du patrimoine communal à protéger en application de l'article L123-1-5 a)7 (pourmis à permis de démolir) (+ numéro identifiant)
 - TVS - Corridor TVS : Continuités écologiques à préserver
 - IS - Canalisation de transport de matières dangereuses
 - IS - Risques rupture de canalisation - limite de la bande des 340m
 - IS - Risques rupture de canalisation - limite de la bande des 390m
 - IS - Risques rupture de canalisation - limite de la bande des 570m
 - TVS - Élément d'intérêt écologique et/ou paysager à protéger, en application de l'article L123-1-5 a)7 du Code de l'urbanisme
 - EBC - Espace Boisé Classé à protéger ou à créer
 - 3EL - Risques rupture de canalisation - Effets névrosés 570m
 - 2PEL - Risques rupture de canalisation - Premiers effets létaux 390m
 - 1EL - Risques rupture de canalisation - Effets létaux significatifs 340m

* L'indice "I" identifie les zones soumises à un risque d'inondation par le PPRI de la Saône

